

DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud

Séance du 8 mars 2022

Délibération n°2022-017 : Prise en charge des cours FLE, passage du TOEIC et DELF pour les doctorants étrangers inscrits à l'UBS

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;

Vu l'avis de la commission de la recherche réunie en sa séance du 9 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés la politique de l'établissement concernant la possibilité de prise en charge par le pôle doctoral de l'UBS à titre exceptionnel, aux doctorants étrangers inscrits à l'UBS, excluant les post-doctorats sous contrat à l'UBS et les chercheurs étrangers invités à l'UBS pour un coût total de 5 587 €.

Membres en exercice : 29

Membres présents : 15

Membres représentés : 3

Suffrages exprimés : 18

- Pour : 18

- Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document en annexe : -

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 18 mars 2022

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

